

Contrat d'engagement

Je m'engage à utiliser une tondeuse à rouleau sans sac collecteur acquise en collaboration avec ma municipalité et la MRC. Je m'engage également à faire de l'herbicyclage, c'est-à-dire de laisser la pelouse tondue au sol.

Nom du demandeur

Adresse

Téléphone

Signature

Date

Critères d'admission

Posséder une résidence et être résident de la municipalité où la demande est acheminée (territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville).

Avoir acheté une tondeuse à rouleau sans sac collecteur.

Fournir les **pièces justificatives** et remettre le contrat d'engagement signé.

Fonctionnement

La demande de subvention sera traitée uniquement sur présentation et validation de l'ensemble des documents suivants :

- Contrat d'engagement rempli et signé
- Copie d'une preuve de résidence mentionnant l'adresse complète telle que compte de taxes, permis de conduire, copies de facture, etc.
- Reçu d'achat original démontrant que l'achat a été effectué dans les six derniers mois.

Le saviez-vous?

L'herbicyclage, qui consiste à laisser le gazon au sol après la coupe, est une façon extraordinaire d'entretenir votre pelouse de façon naturelle tout en contribuant à la santé de la planète. En période estivale, le gazon représente près de 30 % des matières organiques générées au Québec. En laissant les résidus de tonte au sol, vous :

- Améliorez la qualité de la pelouse et sa résistance aux maladies;
- Offrez à la pelouse une meilleure résistance à la sécheresse;
- Réduisez les coûts d'achat d'engrais puisque l'herbe coupée est un apport nutritif gratuit et riche en azote, potassium et phosphore;
- Diminuez les impacts environnementaux liés au transport et au traitement des matières organiques;
- Profitez davantage de votre été!



Comment faire une demande de subvention?

Lorsque les critères d'admission sont respectés, remplir le formulaire d'inscription et vous présenter à l'hôtel de ville de votre municipalité avec les pièces justificatives en mains. Les documents peuvent aussi être envoyés par la poste à votre hôtel de ville.

Produits acceptés

Tondeuses à rouleau sans sac collecteur achetées sur le territoire de la MRC.

À qui s'adresse la subvention?

Aux citoyens des municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Pour obtenir plus d'information

Communiquez avec votre municipalité ou avec la MRC.

Calixa-Lavallée

771, de la Beauce, JOL 1A0
450 583-6470
info@calixa-lavallee.ca

Contrecoeur

5000, Marie-Victorin, JOL 1C0
450 587-5901
reception@ville.contrecoeur.qc.ca

Saint-Amable

575, Principale, JOL 1N0
450 649-3555
ville@st-amable.qc.ca

Sainte-Julie

1580, du Fer-à-Cheval, J3E 2M1
450 922-7111
clientele@ville.sainte-julie.qc.ca

Varenes

175, Sainte-Anne, J3X 1T5
450 652-9888
citoyens@ville.varenes.qc.ca

Verchères

581, Marie-Victorin, JOL 2R0
450 583-3307
mairie@ville.vercheres.qc.ca



MRC de
Marguerite-D'Youville

609, route Marie-Victorin
Verchères (Québec) JOL 2R0
450 583-3301, poste 2
www.margueritedyouville.ca

TONDEUSE MANUELLE



Programme de subvention

50 % du coût d'achat, jusqu'à 75 \$ par demande



MRC de
Marguerite-D'Youville